

Évaluation en vue de l'obtention du label Tourisme & Handicap



L'établissement

Désignation	HEBERGEMENT ERP (DOCID:th321213)
Adresse	75003 Paris Ile-de-France
Responsable de l'établissement	***
Filière	Hébergement ERP
Relai local	

L'évaluation

Nom(s) de(s) évaluateur(s)	***
Type d'évaluation	Adhésion
Date de l'évaluation	
Commentaire sur l'évaluation	



Compte-rendu de l'évaluation

Rapport de visite

Points forts

Points d'amélioration



EVALUATION COMPLETE

SIGNALISATION & CHEMINEMENTS & ECLAIRAGE

Stationnement privé

1 - CRITERE OBLIGATOIRE. Existence de place de stationnement repérable et située au plus près de l'accueil, matérialisée au sol et signalée.

Oui Non Non concerné

Pour les hébergements insolites, présence d'une place de stationnement adaptée aménagée au plus près du moyen d'accès (passerelles, escaliers, pontons, ...) à l'hébergement insolite. En cas d'impossibilité de se garer à côté de l'hébergement insolite, le prestataire doit proposer une aide pour la livraison des bagages et indiquer les conditions de dépose minute à proximité et/ou la présence de parkings publics adaptés, distances et caractéristiques des cheminements pour rejoindre l'établissement. Si stationnement public cocher Non concerné. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

2 - CRITERE OBLIGATOIRE. Place de stationnement suffisamment large et sans dévers important

Oui Non Non concerné

Largeur minimum de 3,30 m. Les places situées en épi ou en bataille doivent comporter une surlongueur de 1,20 m matérialisée au sol. Dévers inférieur ou égal à 2 %. Si stationnement public cocher Non concerné. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

3 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Nombre de places de stationnement en cohérence avec le nombre de chambres adaptées.

Oui Non Non concerné

Si stationnement privé cocher Non concerné Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Stationnement public

4 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Stationnement adapté à proximité si l'établissement ne dispose pas de parking privatif

Oui Non Non concerné

Parking autre à préciser sur le site internet en indiquant la distance en mètre jusqu'à l'entrée du site. Si stationnement privé cocher Non concerné. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Signalétique

5 - CRITERE OBLIGATOIRE. Signalétique directionnelle, d'information et de localisation facilement repérable sur l'ensemble des supports.

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

6 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Signalétique homogène sur tout le site.

Oui Non

Attention à ce que le même pictogramme soit présent sur l'ensemble de la signalétique directionnelle et la signalétique de localisation Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

7 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Signalétique texte/image.

Oui Non

Informations concises, faciles à lire et à comprendre. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

8 - CRITERE OBLIGATOIRE. Signalétique avec des caractères lisibles

Oui Non

Caractères dont la hauteur est fonction de la distance de lecture, taille des caractères supérieure à 1,5cm. Utiliser une police de type bâton, sans sérif et de caractères type «Arial», «Helvetica» etc...par exemple. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

9 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Signalétique de couleurs contrastées par rapport au support et à son environnement.

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



Cheminements intérieurs et extérieurs

10 - CRITERE OBLIGATOIRE. Cheminement suffisamment large.

Oui Non

Largeur du cheminement de 1,20 m pouvant être ramenée sur une faible longueur à 0,90#m lorsqu'un rétrécissement ne peut être évité pour le bâti existant. Pour le bâti neuf largeur de 1,40m avec rétrécissement à 1,20m. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

11 - CRITERE OBLIGATOIRE. Cheminement détectable par une canne blanche/au pied ou visuellement repérable

Oui Non

Cheminement du parking à l'entrée du bâtiment détectable à l'aide d'une bande de guidage au sol ou repérable par un changement de couleurs menant à un guichet ou une réception situé à plus de 5 m de l'entrée accessible et de biais. Cheminements intérieurs concernés également. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

12 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Sol non glissant

Oui Non

Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

13 - CRITERE OBLIGATOIRE. Sol lisse, cheminement de plain-pied, non meuble, sans obstacle.

Oui Non

Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

14 - CRITERE OBLIGATOIRE. Tolérance de pente respectée.

Oui Non Non concerné

En cas de dénivellation ne pouvant être évitée, tolérance si : le pourcentage de pente est inférieure ou égale à 5#% maximum. Si présence d'un palier de repos (tous les 10 m si pente supérieure à 4 %) d'une longueur minimale de 1,40#m en haut et en bas de chaque section en pente. Si la pente est supérieure à 5#%#alors tolérance de pente jusqu'à 10#% pour une longueur maximale de 0,50#m. Ou tolérance de pente jusqu'à 8#% pour une longueur maximale de 2#m. A l'intérieur des bâtiments existants, le pourcentage de pente doit être inférieur ou égal à 6 %. Les valeurs des pentes tolérées exceptionnellement sont de 10 % sur une longueur maximale de 2m et de 12 % sur une longueur maximale de 0,50 m. Lorsqu'un dévers est nécessaire, il doit être inférieur ou égal à 2 %. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

15 - CRITERE OBLIGATOIRE. Rupture de niveau maîtrisée

Oui Non Non concerné

Exigence d'un garde-corps préhensible (ou main courante) en présence de toute rupture de niveau (ponctuelle) de plus 0,40 m sur l'ensemble du cheminement. Exigence d'un chasse-roue en l'absence de garde-corps, sur toute pente et quelle que soit la hauteur de la rupture de niveau, dès lors qu'il existe un espace horizontal de plus de 2 cm entre le bord de la pente et le garde-corps. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

16 - CRITERE OBLIGATOIRE. Cheminement bien délimité, visible et contrasté

Oui Non

Délimitation via un changement de texture et des couleurs différenciées. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

17 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Cheminement sans ressauts

Oui Non

Un petit ressaut (inférieur ou égal à 2cm de hauteur comportant un bord arrondi ou être munis de chanfreins) au commencement du plan incliné sur la partie haute mériterait d'être signalé par un contraste de couleurs et d'être neutralisé par le bon positionnement du dispositif de protection.La hauteur maximale peut être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %. Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

18 - CRITERE OBLIGATOIRE. Taille de la grille d'évacuation

Oui Non Non concerné

Taille maximale des fentes des grilles de 2cm. Eviter les paillasons alvéolés. Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

19 - CRITERE OBLIGATOIRE. Obstacles à hauteur de visage signalés et neutralisés.

Oui Non Non concerné

Obstacles devant être signalés et neutralisés comme les obstacles situés à moins de 2,20 m du sol, les obstacles latéraux en saillie à partir de 0,15 m ou encore les volumes vides sous les escaliers. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

Eclairage

20 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage par minuterie et/ou par détection de présence.

Oui Non Non concerné

Un temps minimal pour effectuer le trajet doit être programmé. Tolérance si présence d'une diminution progressive de l'éclairage. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

21 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Qualité de l'éclairage artificiel ou naturel au sein des circulations intérieures et extérieures

Oui Non Non concerné

L'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle et éviter tout éblouissement.MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE1



Escaliers extérieurs et intérieurs (et marches isolées)

22 - CRITERE OBLIGATOIRE. Escaliers hélicoïdaux avec des marches régulières (girons et contre marches).

Oui Non Non concerné

Giron des marches des escaliers hélicoïdaux avec un appui complet du pied du côté le plus large (profondeur minimale d'un giron de 0,28 m mesurée à 0,50 m du mur extérieur). Si hebergement de plain-pied cocher Non concerné. Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

23 - CRITERE OBLIGATOIRE. Présence d'une main courante à l'intérieur et/ou à l'extérieur à partir de 3 marches, continue, facilement préhensible et de couleur contrastée.

Oui Non Non concerné

Main courante débutant avant la première marche et finissant au-delà de la dernière marche en respectant la distance d'au moins un giron avant et un giron après. La hauteur de la main courante est comprise entre 0,80 m et 1,00 m. Si hebergement de plain-pied cocher Non concerné. Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

24 - CRITERE OBLIGATOIRE. Première et dernière contremarche de couleur contrastée

Oui Non Non concerné

Si hebergement de plain-pied cocher Non concerné. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

25 - CRITERE OBLIGATOIRE. Nez de marche contrasté.

Oui Non Non concerné

Sur au moins 3 cm en horizontal et non glissants. Si hebergement de plain-pied cocher Non concerné. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

26 - CRITERE OBLIGATOIRE. Escaliers et marches isolées signalés par une bande d'éveil à la vigilance présente à chaque pallier.

Oui Non Non concerné

Contrastée et en relief positif, placée à 0,50 m en amont du nez de la marche dans le sens de la descente. Cette distance peut être réduite à un giron de la marche de l'escalier. Si hebergement de plain-pied cocher Non concerné. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

Accès et portes

27 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Espace de manœuvre de porte

Oui Non Non concerné

Espace prévu devant la porte de minimum 1,70 m de long si la porte est poussée et de 2,20 m si elle est tirée. MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE1

28 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage utile des portes

Oui Non

Minimum de 0,77 m pour un bâtiment ancien et 0,83m pour un bâtiment neuf (depuis 2007). Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

29 - CRITERE OBLIGATOIRE. Portes vitrées avec éléments de repérage situées à 1,10 m et 1,60 m.

Oui Non Non concerné

Situés à 1,10 m et à 1,60 m et visibles de jour comme de nuit, de l'intérieur comme de l'extérieur. Une porte est considérée vitrée quand vitre sup/égal à 75%. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

30 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ouverture des portes à 90°.

Oui Non

Ouverture à 90° avec une zone d'usage (0,80 m x 1,30 m) et poignées facilement préhensibles. Si porte automatique, vérifier la durée d'ouverture acceptable. Poignée située à une hauteur minimum de 0,40m d'un angle rentrant pour un bâtiment neuf. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

31 - CRITERE OBLIGATOIRE. Existence d'une porte à battants, coulissante ou automatique, dûment signalée sans oublier un SAS éventuel.

Oui Non Non concerné

Les portes d'entrée à tambour ou à tourniquet sont à proscrire. Elles ne peuvent être acceptées dans les bâtiments anciens (avant 2007) que si elles sont doublées par une porte à battants, coulissante ou automatique, dûment signalée. Attention à l'ouverture des portes dans un SAS : besoin d'une distance d'un fauteuil entre les deux portes. Non concerné possible si pas de sas. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

32 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture des portes facile par clés ou par cartes avec repères.

Oui Non

Ouverture par code non admis Les systèmes d'ouverture admis sont : les clés (avec repères de type code couleur ou pictogramme ou images), les cartes avec un repère (flèche, angle coupé, trou, ...) marquant le sens de l'introduction de la carte dans le capteur Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

33 - CRITERE OBLIGATOIRE. Balcon et terrasse

Oui Non Non concerné

Pour établissement neuf (après 2007) l'accès doit se faire sans obstacles. Dans l'ancien, le plan incliné amovible est accepté. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



ACCUEIL, SERVICES & INFORMATION DU PUBLIC

Dispositifs d'appel (digicodes, boutons d'appels...)

34 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositifs d'appel à la bonne hauteur et libres de tout obstacle, repérables, simples d'utilisation et facilement compréhensibles.

Oui Non Non concerné

Comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol. Boutons identifiables tactilement par un marquage en braille ou par un contraste de matériaux. Boutons identifiables visuellement par un contraste de couleur et/ou en gros caractères. Le digicode émet un signal sonore à chaque action. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

Personnel d'accueil, sensibilisation handicaps

35 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Référent sensibilisé parmi le personnel ayant reçu une formation minimale sur le handicap pour sensibiliser des nouveaux personnels recrutés au sein de l'établissement.

Oui Non

Fournir l'attestation de sensibilisation sur l'honneur. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

36 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la langue des signes française.

Oui Non Non concerné

Non concerné si pas de personnel pratiquant la LSF. Handicap(s) : AUDITIF. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

37 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Accompagnement de la clientèle le souhaitant dans la découverte de la configuration du lieu.

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

38 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accueil obligatoire des chiens d'accompagnement sans surcoût.

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

Zone d'accueil

39 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Guichet d'accueil facilement repérable et proche de l'entrée.

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

40 - CRITERE OBLIGATOIRE. Guichet d'accueil accessible, abaissé et pas encombré.

Oui Non

H supérieure = 0,8 m / H inférieure = 0,7 m / P = 0,3 m / Larg = 0,6 m Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

41 - CRITERE OBLIGATOIRE. Système d'aide à l'audition : transmission son et amplification (boucle à induction magnétique, système à infra-rouge ou haute fréquence, ...).

Oui Non

En fonctionnement permanent avec la formation des collaborateurs pour un bon usage avec le logo (oreille barrée avec le T est en bonne place et visible). Handicap(s) : AUDITIF. CRITERE OBLIGATOIRE

42 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Guichet bien éclairé.

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Information

43 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Affichage du logo de la marque avec les pictogrammes obtenus à l'entrée et sur tous les supports de communication.

Oui Non Non concerné

A l'entrée et sur tous les supports de communication. Uniquement valable pour les renouvellements et les évolutions. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



44 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Documentation d'accueil et mode d'emploi des principaux équipements utilisables par le client dans sa chambre ou les espaces communs (télévision, électroménager, four, ...).

Oui Non

En version FALC ou en facile à comprendre avec grands caractères. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Dispositifs de paiement et de reservation

45 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Cheminement du dispositif de paiement extérieur (borne automatique ou caisse) accessible.

Oui Non Non concerné

Cheminement d'une largeur minimale de 0,90 m respectant l'espace d'usage nécessaire. Lorsqu'il n'existe qu'une seule caisse de paiement, celle-ci doit être accessible aux personnes handicapées. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

46 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Dimension du dispositif de paiement extérieur (borne automatique ou caisse)

Oui Non Non concerné

Zone de paiement d'une hauteur maximale de 0,80m et vide en partie inférieure de l'espace de paiement d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70m d'hauteur basse. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

47 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Dispositif de paiement extérieur (borne automatique) équipé d'une boucle magnétique.

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : AUDITIF. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

48 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Etablissement doté de son propre système de réservation en ligne, incluant la possibilité de choix d'une chambre adaptée.

Oui Non Non concerné

Non concerné si pas de système de réservation sur le site internet. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

49 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Possibilité d'effectuer la réservation par mail et/ou SMS.

Oui Non

Numéro de téléphone et adresse mail trouvables sur le site internet. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Ascenseurs et/ ou appareils élévateurs

50 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dimensions minimales des cabines.

Oui Non Non concerné

La cabine doit avoir une dimension minimale de 1,10m x 1,30m. Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

51 - CRITERE OBLIGATOIRE. Boutons tactilement et visuellement identifiables.

Oui Non Non concerné

Tactilement : marquage en braille ou par un contraste de matériaux en relief positif / visuellement : contraste de couleur et/ou en gros caractères. Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

52 - CRITERE OBLIGATOIRE. Annonce sonore de l'étage.

Oui Non Non concerné

Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

53 - CRITERE OBLIGATOIRE. Système de voyant lumineux indiquant la prise en compte de l'appel et annonce visuelle de l'étage.

Oui Non Non concerné

Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : AUDITIF. CRITERE OBLIGATOIRE

54 - CRITERE OBLIGATOIRE. Appareil élévateur en libre-service, avec une notice d'utilisation indiquant le poids de charge.

Oui Non Non concerné

Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Salle des petits déjeuners

55 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Possibilité d'aide pour porter, composer son plateau, utiliser des machines et automates difficiles d'accès.

Oui Non Non concerné

Hauteur des éléments entre 90 et 130cm. Ne pas oublier des tables adaptées. La hauteur libre sous les tables doit être au moins de 0,70 m, d'une profondeur minimum de 0,50 m et d'une largeur minimum de 0,80 m pour un confort d'usage des personnes en fauteuil. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



DOUCHES & SANITAIRES

Generalité Sanitaires

56 - CRITERE OBLIGATOIRE. Porte d'accès à un sanitaire adapté signalée par le pictogramme correspondant

Oui Non

Logo handicap moteur. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

57 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large.

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

58 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée.

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

59 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette.

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol et de couleur contrastée. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

60 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage.

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

61 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage.

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

62 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos.

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Sanitaires

63 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large.

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

64 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée.

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

65 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique.

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

66 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur.

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



67 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée.

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

68 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement.

Oui Non

Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

69 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible.

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

70 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle.

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°01

Généralités chambre ou logement n°01

71 - CRITERE OBLIGATOIRE. Respect du quota de chambres adaptées, de logements ou de lits adaptés pour handicap moteur.

Oui Non Non concerné

Pour Hôtel : 1 chambre adaptée pour au moins de 20 chambres. 2 chambres adaptées entre 21 et 50 chambres, puis 1 supplémentaire à partir de la 51ème puis par tranche de 50. Pour résidences de tourisme et villages de vacances : au moins 5 % de logements adaptés. Pour camping : identique à celui exigé pour les chambres d'hôtels pour un renouvellement. Absence de chambres adaptées moteur tolérée dans les ERP existant de moins de 10 chambres. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

72 - CRITERE OBLIGATOIRE. Existence de chambre(s) adaptée(s)

Oui Non Non concerné

Chambres pour handicap auditif, mental et visuel. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE

73 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement n°01

74 - CRITERE OBLIGATOIRE. Volets, rideaux occultants sont accessibles, préhensibles et simple d'utilisation. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre, la hauteur des commandes d'ouverture ne doit pas excéder 1,30 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

75 - CRITERE OBLIGATOIRE. Déplacement fluide et sans obstacle garanti dans la chambre. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Possibilité d'effectuer un demi-tour dans la chambre (diamètre de 1m50) sans obstacles et hors débattement de porte, d'accéder à au moins un coté du lit, d'atteindre une fenêtre et de l'ouvrir. Les rangements et les poignées sont situés à une hauteur maximale 1,30 m). Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m est requis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

76 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Éléments d'usage de la chambre (les penderies, les tringles, les patères, les interrupteurs, les dispositifs de commande de la climatisation et de chauffage) préhensibles. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Placés à une hauteur maximale inférieure à 1,30 m. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

77 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prises de courant et interrupteur général de l'éclairage situés à proximité du lit. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Placés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



Mobilier et équipement chambre ou logement n°01

78 - CRITERE OBLIGATOIRE. Equipements de bureau et plans de travail adaptés. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Hauteur maximale 0,80 m ; vide d'au moins 0,70 m ; 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur entre les pieds du bureau. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

79 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrastes visuels entre les différents équipements (placards, penderie, dispositifs de commandes, prises de courant, interrupteurs, ...). Chambre ou logement n°01

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

80 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les équipements (téléviseur, ...) ne doivent pas constituer un obstacle à hauteur de visage. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement n°01

81 - CRITERE OBLIGATOIRE. Largeur de lit adaptée. Chambre ou logement n°01

Oui Non

D'au moins 1,40 m. Tolérance pour 2 lits simples attachés entre eux. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

82 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de lit adaptée. Chambre ou logement n°01

Oui Non

H sommier et du matelas comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

83 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage sur les grands côtés du lit et un passage sur le petit côté. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Respecter un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou tolérance pour un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 0,90 m sur le petit côté. Pour les hébergements insolites, refuges de montagnes, centres de vacances ou auberges de jeunesse, lits simples acceptés sous réserve de disposer d'un passage d'au moins 0,90 m de large sur un coté du lit. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Télévision chambre ou logement n°01

84 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ecrans placés de préférence à hauteur des yeux d'une personne assise. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

85 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Télécommande simple d'utilisation et de compréhension avec de grosses touches de couleurs contrastées. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Télécommande avec ergot ou repère tactile sur touche 5. Si nécessaire, Un mode d'emploi simplifié de la télévision et de la télécommande avec l'accès au sous-titrage est fourni. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Salle d'eau chambre ou logement n°01

86 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

87 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



88 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement n°01

89 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siège de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

90 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

91 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

92 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

93 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

94 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

95 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège. Chambre ou logement N°01

Oui Non

H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Lavabos chambre ou logement n°01

96 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

97 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

98 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



Sanitaires chambre ou logement n°01

99 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

100 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

101 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

102 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

103 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

104 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

105 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

106 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Coin cuisine chambre ou logement n°01

107 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage renforcé, notamment sur la plaque de cuisson. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

108 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Emplacement de chaque bouton de plaque de cuisson aisément repérable via un point contrasté et en relief. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

109 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coin cuisine, possibilité de demi-tour. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté de l'évier, des plaques de cuisson, du four, du micro-onde etc. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



110 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Passage libre sous ou à proximité de l'évier et des plaques du plan de cuisson. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

0,60 m de large, 0,70 m de haut et 0,50 m de profondeur. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

111 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Appareils électroménagers équipés de repères tactiles. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°02

Généralités Chambre ou logement adapté N°02

112 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement adapté N°02

113 - CRITERE OBLIGATOIRE. Volets, rideaux occultants sont accessibles, préhensibles et simple d'utilisation. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre, la hauteur des commandes d'ouverture ne doit pas excéder 1,30 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

114 - CRITERE OBLIGATOIRE. Déplacement fluide et sans obstacle garanti dans la chambre. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Possibilité d'effectuer un demi-tour dans la chambre (diamètre de 1m50) sans obstacles et hors débattement de porte, d'accéder à au moins un coté du lit, d'atteindre une fenêtre et de l'ouvrir. Les rangements et les poignées sont situés à une hauteur maximale 1,30 m). Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m est requis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

115 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eléments d'usage de la chambre (les penderies, les tringles, les patères, les interrupteurs, les dispositifs de commande de la climatisation et de chauffage) préhensibles. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Placés à une hauteur maximale inférieure à 1,30 m. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

116 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prises de courant et interrupteur général de l'éclairage situés à proximité du lit. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Placés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Mobilier et équipement chambre ou logement adapté N°02

117 - CRITERE OBLIGATOIRE. Equipements de bureau et plans de travail adaptés. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Hauteur maximale 0,80 m ; vide d'au moins 0,70 m ; 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur entre les pieds du bureau. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

118 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrastes visuels entre les différents équipements (placards, penderie, dispositifs de commandes, prises de courant, interrupteurs, ...). Chambre ou logement n°02

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

119 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les équipements (téléviseur, ...) ne doivent pas constituer un obstacle à hauteur de visage. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°02

120 - CRITERE OBLIGATOIRE. Largeur de lit adaptée. Chambre ou logement n°02

Oui Non

D'au moins 1,40 m. Tolérance pour 2 lits simples attachés entre eux. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

121 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de lit adaptée. Chambre ou logement n°02

Oui Non

H sommier et du matelas comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

122 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage sur les grands côtés du lit et un passage sur le petit côté. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Respecter un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou tolérance pour un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 0,90 m sur le petit côté. Pour les hébergements insolites, refuges de montagnes, centres de vacances ou auberges de jeunesse, lits simples acceptés sous réserve de disposer d'un passage d'au moins 0,90 m de large sur un coté du lit. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Télévision chambre ou logement adapté N°02

123 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ecrans placés de préférence à hauteur des yeux d'une personne assise. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

124 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Télécommande simple d'utilisation et de compréhension avec de grosses touches de couleurs contrastées. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Télécommande avec ergot ou repère tactile sur touche 5. Si nécessaire, Un mode d'emploi simplifié de la télévision et de la télécommande avec l'accès au sous-titrage est fourni. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Salle d'eau chambre ou logement adapté N°02

125 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

126 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

127 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement adapté N°02

128 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siège de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

129 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



130 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

131 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

132 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

133 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

134 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège. Chambre ou logement n°02

Oui Non

H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Lavabos chambre ou logement adapté N°02

135 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

136 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

137 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Sanitaires chambre ou logement adapté N°02

138 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

139 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

140 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

141 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



142 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

143 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

144 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

145 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle. Chambre ou logement n°02

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Coin cuisine chambre ou logement adapté N°02

146 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage renforcé, notamment sur la plaque de cuisson. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

147 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Emplacement de chaque bouton de plaque de cuisson aisément repérable via un point contrasté et en relief. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

148 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coin cuisine, possibilité de demi-tour. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté de l'évier, des plaques de cuisson, du four, du micro-onde etc. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

149 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Passage libre sous ou à proximité de l'évier et des plaques du plan de cuisson. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

0,60 m de large, 0,70 m de haut et 0,50 m de profondeur. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

150 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Appareils électroménagers équipés de repères tactiles. Chambre ou logement n°02

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°03

Généralités Chambre ou logement adapté N°03

151 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement adapté N°03

152 - CRITERE OBLIGATOIRE. Volets, rideaux occultants sont accessibles, préhensibles et simple d'utilisation. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre, la hauteur des commandes d'ouverture ne doit pas excéder 1,30 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

153 - CRITERE OBLIGATOIRE. Déplacement fluide et sans obstacle garanti dans la chambre. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Possibilité d'effectuer un demi-tour dans la chambre (diamètre de 1m50) sans obstacles et hors débattement de porte, d'accéder à au moins un côté du lit, d'atteindre une fenêtre et de l'ouvrir. Les rangements et les poignées sont situés à une hauteur maximale 1,30 m). Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m est requis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

154 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eléments d'usage de la chambre (les penderies, les tringles, les patères, les interrupteurs, les dispositifs de commande de la climatisation et de chauffage) préhensibles. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Placés à une hauteur maximale inférieure à 1,30 m. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

155 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prises de courant et interrupteur général de l'éclairage situés à proximité du lit. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Placés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Mobilier et équipement chambre ou logement adapté N°03

156 - CRITERE OBLIGATOIRE. Equipements de bureau et plans de travail adaptés. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Hauteur maximale 0,80 m ; vide d'au moins 0,70 m ; 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur entre les pieds du bureau. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

157 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrastes visuels entre les différents équipements (placards, penderie, dispositifs de commandes, prises de courant, interrupteurs, ...). Chambre ou logement n°03

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

158 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les équipements (téléviseur, ...) ne doivent pas constituer un obstacle à hauteur de visage. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°03

159 - CRITERE OBLIGATOIRE. Largeur de lit adaptée. Chambre ou logement n°03

Oui Non

D'au moins 1,40 m. Tolérance pour 2 lits simples attachés entre eux. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

160 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de lit adaptée. Chambre ou logement n°03

Oui Non

H sommier et du matelas comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

161 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage sur les grands côtés du lit et un passage sur le petit côté. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Respecter un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou tolérance pour un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 0,90 m sur le petit côté. Pour les hébergements insolites, refuges de montagnes, centres de vacances ou auberges de jeunesse, lits simples acceptés sous réserve de disposer d'un passage d'au moins 0,90 m de large sur un côté du lit. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



Télévision chambre ou logement adapté N°03

162 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ecrans placés de préférence à hauteur des yeux d'une personne assise. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

163 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Télécommande simple d'utilisation et de compréhension avec de grosses touches de couleurs contrastées. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Télécommande avec ergot ou repère tactile sur touche 5. Si nécessaire, Un mode d'emploi simplifié de la télévision et de la télécommande avec l'accès au sous-titrage est fourni. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Salle d'eau chambre ou logement adapté N°03

164 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

165 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

166 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement adapté N°03

167 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors débatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siège de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

168 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage Chambre ou logement n°03

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

169 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

170 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

171 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

172 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



173 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège. Chambre ou logement N°03

Oui Non

H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Lavabos chambre ou logement adapté N°03

174 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

175 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

176 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Sanitaires chambre ou logement adapté N°03

177 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

178 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

179 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

180 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

181 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

182 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

183 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



184 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle. Chambre ou logement n°03

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Coin cuisine chambre ou logement adapté N°03

185 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage renforcé, notamment sur la plaque de cuisson. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

186 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Emplacement de chaque bouton de plaque de cuisson aisément repérable via un point contrasté et en relief. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

187 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coin cuisine, possibilité de demi-tour. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté de l'évier, des plaques de cuisson, du four, du micro-onde etc. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

188 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Passage libre sous ou à proximité de l'évier et des plaques du plan de cuisson. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

0,60 m de large, 0,70 m de haut et 0,50 m de profondeur. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

189 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Appareils électroménagers équipés de repères tactiles. Chambre ou logement n°03

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°04

Généralités Chambre ou logement adapté N°04

190 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement adapté N°04

191 - CRITERE OBLIGATOIRE. Volets, rideaux occultants sont accessibles, préhensibles et simple d'utilisation. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre, la hauteur des commandes d'ouverture ne doit pas excéder 1,30 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

192 - CRITERE OBLIGATOIRE. Déplacement fluide et sans obstacle garanti dans la chambre. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Possibilité d'effectuer un demi-tour dans la chambre (diamètre de 1m50) sans obstacles et hors débattement de porte, d'accéder à au moins un côté du lit, d'atteindre une fenêtre et de l'ouvrir. Les rangements et les poignées sont situés à une hauteur maximale 1,30 m). Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m est requis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

193 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Éléments d'usage de la chambre (les penderies, les tringles, les patères, les interrupteurs, les dispositifs de commande de la climatisation et de chauffage) préhensibles. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Placés à une hauteur maximale inférieure à 1,30 m. L'ensemble des éléments doit être valide, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



194 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prises de courant et interrupteur général de l'éclairage situés à proximité du lit. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Placés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Mobilier et équipement chambre ou logement adapté N°04

195 - CRITERE OBLIGATOIRE. Equipements de bureau et plans de travail adaptés. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Hauteur maximale 0,80 m ; vide d'au moins 0,70 m ; 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur entre les pieds du bureau. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

196 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrastes visuels entre les différents équipements (placards, penderie, dispositifs de commandes, prises de courant, interrupteurs, ...). Chambre ou logement n°04

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

197 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les équipements (téléviseur, ...) ne doivent pas constituer un obstacle à hauteur de visage. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°04

198 - CRITERE OBLIGATOIRE. Largeur de lit adaptée. Chambre ou logement n°04

Oui Non

D'au moins 1,40 m. Tolérance pour 2 lits simples attachés entre eux. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

199 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de lit adaptée. Chambre ou logement n°04

Oui Non

H sommier et du matelas comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

200 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage sur les grands côtés du lit et un passage sur le petit côté. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Respecter un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou tolérance pour un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 0,90 m sur le petit côté. Pour les hébergements insolites, refuges de montagnes, centres de vacances ou auberges de jeunesse, lits simples acceptés sous réserve de disposer d'un passage d'au moins 0,90 m de large sur un côté du lit. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Télévision chambre ou logement adapté N°04

201 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ecrans placés de préférence à hauteur des yeux d'une personne assise. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

202 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Télécommande simple d'utilisation et de compréhension avec de grosses touches de couleurs contrastées. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Télécommande avec ergot ou repère tactile sur touche 5. Si nécessaire, Un mode d'emploi simplifié de la télévision et de la télécommande avec l'accès au sous-titrage est fourni. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Salle d'eau chambre ou logement adapté N°04

203 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



204 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

205 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement adapté N°04

206 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siège de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

207 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

208 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

209 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

210 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

211 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

212 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège. Chambre ou logement N°04

Oui Non

H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Lavabos chambre ou logement adapté N°04

213 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

214 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



215 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Sanitaires chambre ou logement adapté N°04

216 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

217 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

218 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

219 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

220 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

221 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

222 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

223 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle. Chambre ou logement n°04

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Coin cuisine chambre ou logement adapté N°04

224 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage renforcé, notamment sur la plaque de cuisson. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

225 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Emplacement de chaque bouton de plaque de cuisson aisément repérable via un point contrasté et en relief. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



226 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coin cuisine, possibilité de demi-tour. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté de l'évier, des plaques de cuisson, du four, du micro-onde etc. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

227 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Passage libre sous ou à proximité de l'évier et des plaques du plan de cuisson. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

0,60 m de large, 0,70 m de haut et 0,50 m de profondeur. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

228 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Appareils électroménagers équipés de repères tactiles. Chambre ou logement n°04

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°05

Généralités Chambre ou logement adapté N°05

229 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement adapté N°05

230 - CRITERE OBLIGATOIRE. Volets, rideaux occultants sont accessibles, préhensibles et simple d'utilisation. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre, la hauteur des commandes d'ouverture ne doit pas excéder 1,30 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

231 - CRITERE OBLIGATOIRE. Déplacement fluide et sans obstacle garanti dans la chambre. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Possibilité d'effectuer un demi-tour dans la chambre (diamètre de 1m50) sans obstacles et hors débatement de porte, d'accéder à au moins un coté du lit, d'atteindre une fenêtre et de l'ouvrir. Les rangements et les poignées sont situés à une hauteur maximale 1,30 m). Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m est requis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

232 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eléments d'usage de la chambre (les penderies, les tringles, les patères, les interrupteurs, les dispositifs de commande de la climatisation et de chauffage) préhensibles. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Placés à une hauteur maximale inférieure à 1,30 m. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

233 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prises de courant et interrupteur général de l'éclairage situés à proximité du lit. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Placés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Mobilier et équipement chambre ou logement adapté N°05

234 - CRITERE OBLIGATOIRE. Equipements de bureau et plans de travail adaptés. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Hauteur maximale 0,80 m ; vide d'au moins 0,70 m ; 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur entre les pieds du bureau. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

235 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrastes visuels entre les différents équipements (placards, penderie, dispositifs de commandes, prises de courant, interrupteurs, ...). Chambre ou logement n°05

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



236 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les équipements (téléviseur, ...) ne doivent pas constituer un obstacle à hauteur de visage. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°05

237 - CRITERE OBLIGATOIRE. Largeur de lit adaptée. Chambre ou logement n°05

Oui Non

D'au moins 1,40 m. Tolérance pour 2 lits simples attachés entre eux. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°06

238 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de lit adaptée. Chambre ou logement n°05

Oui Non

H sommier et du matelas comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°05

239 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage sur les grands côtés du lit et un passage sur le petit côté. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Respecter un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou tolérance pour un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 0,90 m sur le petit côté. Pour les hébergements insolites, refuges de montagnes, centres de vacances ou auberges de jeunesse, lits simples acceptés sous réserve de disposer d'un passage d'au moins 0,90 m de large sur un coté du lit. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Télévision chambre ou logement adapté N°05

240 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ecrans placés de préférence à hauteur des yeux d'une personne assise. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

241 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Télécommande simple d'utilisation et de compréhension avec de grosses touches de couleurs contrastées. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Télécommande avec ergot ou repère tactile sur touche 5. Si nécessaire, Un mode d'emploi simplifié de la télévision et de la télécommande avec l'accès au sous-titrage est fourni. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Salle d'eau chambre ou logement adapté N°05

242 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

243 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

244 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement adapté N°05

245 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siège de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

246 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

247 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

248 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

249 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

250 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

251 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège. Chambre ou logement N°05

Oui Non

H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Lavabos chambre ou logement adapté N°05

252 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

253 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

254 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Sanitaires chambre ou logement adapté N°05

255 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



256 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

257 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

258 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

259 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

260 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

261 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

262 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle. Chambre ou logement n°05

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Coin cuisine chambre ou logement adapté N°05

263 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage renforcé, notamment sur la plaque de cuisson. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

264 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Emplacement de chaque bouton de plaque de cuisson aisément repérable via un point contrasté et en relief. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

265 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coin cuisine, possibilité de demi-tour. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté de l'évier, des plaques de cuisson, du four, du micro-onde etc. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

266 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Passage libre sous ou à proximité de l'évier et des plaques du plan de cuisson. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

0,60 m de large, 0,70 m de haut et 0,50 m de profondeur. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

267 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Appareils électroménagers équipés de repères tactiles. Chambre ou logement n°05

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°06

Généralités Chambre ou logement adapté N°06

268 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement adapté N°06

269 - CRITERE OBLIGATOIRE. Volets, rideaux occultants sont accessibles, préhensibles et simple d'utilisation. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre, la hauteur des commandes d'ouverture ne doit pas excéder 1,30 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

270 - CRITERE OBLIGATOIRE. Déplacement fluide et sans obstacle garanti dans la chambre. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Possibilité d'effectuer un demi-tour dans la chambre (diamètre de 1m50) sans obstacles et hors débattement de porte, d'accéder à au moins un coté du lit, d'atteindre une fenêtre et de l'ouvrir. Les rangements et les poignées sont situés à une hauteur maximale 1,30 m). Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m est requis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

271 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eléments d'usage de la chambre (les penderies, les tringles, les patères, les interrupteurs, les dispositifs de commande de la climatisation et de chauffage) préhensibles. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Placés à une hauteur maximale inférieure à 1,30 m. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

272 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prises de courant et interrupteur général de l'éclairage situés à proximité du lit. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Placés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Mobilier et équipement chambre ou logement adapté N°06

273 - CRITERE OBLIGATOIRE. Equipements de bureau et plans de travail adaptés. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Hauteur maximale 0,80 m ; vide d'au moins 0,70 m ; 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur entre les pieds du bureau. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

274 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrastes visuels entre les différents équipements (placards, penderie, dispositifs de commandes, prises de courant, interrupteurs, ...). Chambre ou logement n°06

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

275 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les équipements (téléviseur, ...) ne doivent pas constituer un obstacle à hauteur de visage. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°06

276 - CRITERE OBLIGATOIRE. Largeur de lit adaptée. Chambre ou logement n°06

Oui Non

D'au moins 1,40 m. Tolérance pour 2 lits simples attachés entre eux. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



277 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de lit adaptée. Chambre ou logement n°06

Oui Non

H sommier et du matelas comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

278 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage sur les grands côtés du lit et un passage sur le petit côté. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Respecter un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou tolérance pour un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 0,90 m sur le petit côté. Pour les hébergements insolites, refuges de montagnes, centres de vacances ou auberges de jeunesse, lits simples acceptés sous réserve de disposer d'un passage d'au moins 0,90 m de large sur un coté du lit. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Télévision chambre ou logement adapté N°06

279 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ecrans placés de préférence à hauteur des yeux d'une personne assise. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

280 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Télécommande simple d'utilisation et de compréhension avec de grosses touches de couleurs contrastées. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Télécommande avec ergot ou repère tactile sur touche 5. Si nécessaire, Un mode d'emploi simplifié de la télévision et de la télécommande avec l'accès au sous-titrage est fourni. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Salle d'eau chambre ou logement adapté N°06

281 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Diametre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors debatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

282 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

283 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement adapté N°06

284 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Diametre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors debatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siege de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

285 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

286 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



287 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

288 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

289 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

290 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège. Chambre ou logement N°06

Oui Non

H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Lavabos chambre ou logement adapté N°06

291 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

292 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

293 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Sanitaires chambre ou logement adapté N°06

294 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes. Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

295 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

296 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

297 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



298 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

299 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

300 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

301 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle. Chambre ou logement n°06

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Coin cuisine chambre ou logement adapté N°06

302 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage renforcé, notamment sur la plaque de cuisson. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

303 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Emplacement de chaque bouton de plaque de cuisson aisément repérable via un point contrasté et en relief. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

304 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coin cuisine, possibilité de demi-tour. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté de l'évier, des plaques de cuisson, du four, du micro-onde etc. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

305 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Passage libre sous ou à proximité de l'évier et des plaques du plan de cuisson. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

0,60 m de large, 0,70 m de haut et 0,50 m de profondeur. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

306 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Appareils électroménagers équipés de repères tactiles. Chambre ou logement n°06

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°07

Généralités Chambre ou logement adapté N°07

307 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement adapté N°07

308 - CRITERE OBLIGATOIRE. Volets, rideaux occultants sont accessibles, préhensibles et simple d'utilisation. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre, la hauteur des commandes d'ouverture ne doit pas excéder 1,30 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

309 - CRITERE OBLIGATOIRE. Déplacement fluide et sans obstacle garanti dans la chambre. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Possibilité d'effectuer un demi-tour dans la chambre (diamètre de 1m50) sans obstacles et hors débattement de porte, d'accéder à au moins un côté du lit, d'atteindre une fenêtre et de l'ouvrir. Les rangements et les poignées sont situés à une hauteur maximale 1,30 m). Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m est requis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

310 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eléments d'usage de la chambre (les penderies, les tringles, les patères, les interrupteurs, les dispositifs de commande de la climatisation et de chauffage) préhensibles. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Placés à une hauteur maximale inférieure à 1,30 m. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

311 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prises de courant et interrupteur général de l'éclairage situés à proximité du lit. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Placés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Mobilier et équipement chambre ou logement adapté N°07

312 - CRITERE OBLIGATOIRE. Equipements de bureau et plans de travail adaptés. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Hauteur maximale 0,80 m ; vide d'au moins 0,70 m ; 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur entre les pieds du bureau. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

313 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrastes visuels entre les différents équipements (placards, penderie, dispositifs de commandes, prises de courant, interrupteurs, ...). Chambre ou logement n°07

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

314 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les équipements (téléviseur, ...) ne doivent pas constituer un obstacle à hauteur de visage. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°07

315 - CRITERE OBLIGATOIRE. Largeur de lit adaptée. Chambre ou logement n°07

Oui Non

D'au moins 1,40 m. Tolérance pour 2 lits simples attachés entre eux. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

316 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de lit adaptée. Chambre ou logement n°07

Oui Non

H sommier et du matelas comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

317 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage sur les grands côtés du lit et un passage sur le petit côté. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Respecter un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou tolérance pour un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 0,90 m sur le petit côté. Pour les hébergements insolites, refuges de montagnes, centres de vacances ou auberges de jeunesse, lits simples acceptés sous réserve de disposer d'un passage d'au moins 0,90 m de large sur un côté du lit. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



Télévision chambre ou logement adapté N°07

318 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ecrans placés de préférence à hauteur des yeux d'une personne assise. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

319 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Télécommande simple d'utilisation et de compréhension avec de grosses touches de couleurs contrastées. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Télécommande avec ergot ou repère tactile sur touche 5. Si nécessaire, Un mode d'emploi simplifié de la télévision et de la télécommande avec l'accès au sous-titrage est fourni. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Salle d'eau chambre ou logement adapté N°07

320 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors debatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

321 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

322 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement adapté N°07

323 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors debatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siège de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

324 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

325 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

326 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

327 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

328 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



329 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège. Chambre ou logement N°07

Oui Non

H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Lavabos chambre ou logement adapté N°07

330 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

331 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

332 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Sanitaires chambre ou logement adapté N°07

333 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

334 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

335 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

336 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

337 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

338 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

339 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



340 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle. Chambre ou logement n°07

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Coin cuisine chambre ou logement adapté N°07

341 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage renforcé, notamment sur la plaque de cuisson. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

342 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Emplacement de chaque bouton de plaque de cuisson aisément repérable via un point contrasté et en relief. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

343 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coin cuisine, possibilité de demi-tour. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté de l'évier, des plaques de cuisson, du four, du micro-onde etc. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

344 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Passage libre sous ou à proximité de l'évier et des plaques du plan de cuisson. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

0,60 m de large, 0,70 m de haut et 0,50 m de profondeur. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

345 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Appareils électroménagers équipés de repères tactiles. Chambre ou logement n°07

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°08

Généralités Chambre ou logement adapté N°08

346 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement adapté N°08

347 - CRITERE OBLIGATOIRE. Volets, rideaux occultants sont accessibles, préhensibles et simple d'utilisation. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre, la hauteur des commandes d'ouverture ne doit pas excéder 1,30 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

348 - CRITERE OBLIGATOIRE. Déplacement fluide et sans obstacle garanti dans la chambre. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Possibilité d'effectuer un demi-tour dans la chambre (diamètre de 1m50) sans obstacles et hors débattement de porte, d'accéder à au moins un côté du lit, d'atteindre une fenêtre et de l'ouvrir. Les rangements et les poignées sont situés à une hauteur maximale 1,30 m). Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m est requis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

349 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eléments d'usage de la chambre (les penderies, les tringles, les patères, les interrupteurs, les dispositifs de commande de la climatisation et de chauffage) préhensibles. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Placés à une hauteur maximale inférieure à 1,30 m. L'ensemble des éléments doit être valide, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



350 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prises de courant et interrupteur général de l'éclairage situés à proximité du lit. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Placés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Mobilier et équipement chambre ou logement adapté N°08

351 - CRITERE OBLIGATOIRE. Equipements de bureau et plans de travail adaptés. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Hauteur maximale 0,80 m ; vide d'au moins 0,70 m ; 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur entre les pieds du bureau. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

352 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrastes visuels entre les différents équipements (placards, penderie, dispositifs de commandes, prises de courant, interrupteurs, ...). Chambre ou logement n°08

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

353 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les équipements (téléviseur, ...) ne doivent pas constituer un obstacle à hauteur de visage. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°08

354 - CRITERE OBLIGATOIRE. Largeur de lit adaptée. Chambre ou logement n°08

Oui Non

D'au moins 1,40 m. Tolérance pour 2 lits simples attachés entre eux. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

355 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de lit adaptée. Chambre ou logement n°08

Oui Non

H sommier et du matelas comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

356 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage sur les grands côtés du lit et un passage sur le petit côté. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Respecter un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou tolérance pour un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 0,90 m sur le petit côté. Pour les hébergements insolites, refuges de montagnes, centres de vacances ou auberges de jeunesse, lits simples acceptés sous réserve de disposer d'un passage d'au moins 0,90 m de large sur un côté du lit. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Télévision chambre ou logement adapté N°08

357 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ecrans placés de préférence à hauteur des yeux d'une personne assise. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

358 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Télécommande simple d'utilisation et de compréhension avec de grosses touches de couleurs contrastées. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Télécommande avec ergot ou repère tactile sur touche 5. Si nécessaire, Un mode d'emploi simplifié de la télévision et de la télécommande avec l'accès au sous-titrage est fourni. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Salle d'eau chambre ou logement adapté N°08

359 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



360 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

361 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement adapté N°08

362 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siège de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

363 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

364 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

365 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

366 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

367 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

368 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège. Chambre ou logement N°08

Oui Non

H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Lavabos chambre ou logement adapté N°08

369 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

370 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



371 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Sanitaires chambre ou logement adapté N°08

372 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

373 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

374 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

375 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

376 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

377 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

378 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

379 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle. Chambre ou logement n°08

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Coin cuisine chambre ou logement adapté N°08

380 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage renforcé, notamment sur la plaque de cuisson. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

381 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Emplacement de chaque bouton de plaque de cuisson aisément repérable via un point contrasté et en relief. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



382 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coin cuisine, possibilité de demi-tour. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débatement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté de l'évier, des plaques de cuisson, du four, du micro-onde etc. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

383 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Passage libre sous ou à proximité de l'évier et des plaques du plan de cuisson. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

0,60 m de large, 0,70 m de haut et 0,50 m de profondeur. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

384 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Appareils électroménagers équipés de repères tactiles. Chambre ou logement n°08

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°09

Généralités Chambre ou logement adapté N°09

385 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement adapté N°09

386 - CRITERE OBLIGATOIRE. Volets, rideaux occultants sont accessibles, préhensibles et simple d'utilisation. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre, la hauteur des commandes d'ouverture ne doit pas excéder 1,30 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

387 - CRITERE OBLIGATOIRE. Déplacement fluide et sans obstacle garanti dans la chambre. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Possibilité d'effectuer un demi-tour dans la chambre (diamètre de 1m50) sans obstacles et hors débatement de porte, d'accéder à au moins un coté du lit, d'atteindre une fenêtre et de l'ouvrir. Les rangements et les poignées sont situés à une hauteur maximale 1,30 m). Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m est requis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

388 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eléments d'usage de la chambre (les penderies, les tringles, les patères, les interrupteurs, les dispositifs de commande de la climatisation et de chauffage) préhensibles. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Placés à une hauteur maximale inférieure à 1,30 m. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

389 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prises de courant et interrupteur général de l'éclairage situés à proximité du lit. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Placés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Mobilier et équipement chambre ou logement adapté N°09

390 - CRITERE OBLIGATOIRE. Equipements de bureau et plans de travail adaptés. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Hauteur maximale 0,80 m ; vide d'au moins 0,70 m ; 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur entre les pieds du bureau. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

391 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrastes visuels entre les différents équipements (placards, penderie, dispositifs de commandes, prises de courant, interrupteurs, ...). Chambre ou logement n°09

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1



392 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les équipements (téléviseur, ...) ne doivent pas constituer un obstacle à hauteur de visage. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°09

393 - CRITERE OBLIGATOIRE. Largeur de lit adaptée. Chambre ou logement n°09

Oui Non

D'au moins 1,40 m. Tolérance pour 2 lits simples attachés entre eux. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

394 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de lit adaptée. Chambre ou logement n°09

Oui Non

H sommier et du matelas comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

395 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage sur les grands côtés du lit et un passage sur le petit côté. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Respecter un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou tolérance pour un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 0,90 m sur le petit côté. Pour les hébergements insolites, refuges de montagnes, centres de vacances ou auberges de jeunesse, lits simples acceptés sous réserve de disposer d'un passage d'au moins 0,90 m de large sur un coté du lit. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Télévision chambre ou logement adapté N°09

396 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ecrans placés de préférence à hauteur des yeux d'une personne assise. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

397 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Télécommande simple d'utilisation et de compréhension avec de grosses touches de couleurs contrastées. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Télécommande avec ergot ou repère tactile sur touche 5. Si nécessaire, Un mode d'emploi simplifié de la télévision et de la télécommande avec l'accès au sous-titrage est fourni. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Salle d'eau chambre ou logement adapté N°09

398 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

399 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

400 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement adapté N°09

401 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siège de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



402 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

403 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

404 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

405 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

406 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

407 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège. Chambre ou logement N°09

Oui Non

H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Lavabos chambre ou logement adapté N°09

408 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

409 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

410 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Sanitaires chambre ou logement adapté N°09

411 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

412 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



413 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

414 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

415 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

416 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

417 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

418 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle. Chambre ou logement n°09

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Coin cuisine chambre ou logement adapté N°09

419 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage renforcé, notamment sur la plaque de cuisson. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

420 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Emplacement de chaque bouton de plaque de cuisson aisément repérable via un point contrasté et en relief. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

421 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coin cuisine, possibilité de demi-tour. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté de l'évier, des plaques de cuisson, du four, du micro-onde etc. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

422 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Passage libre sous ou à proximité de l'évier et des plaques du plan de cuisson. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

0,60 m de large, 0,70 m de haut et 0,50 m de profondeur. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

423 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Appareils électroménagers équipés de repères tactiles. Chambre ou logement n°09

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°10

Généralités Chambre ou logement adapté N°10

424 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement adapté N°10

425 - CRITERE OBLIGATOIRE. Volets, rideaux occultants sont accessibles, préhensibles et simple d'utilisation. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre, la hauteur des commandes d'ouverture ne doit pas excéder 1,30 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

426 - CRITERE OBLIGATOIRE. Déplacement fluide et sans obstacle garanti dans la chambre. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Possibilité d'effectuer un demi-tour dans la chambre (diamètre de 1m50) sans obstacles et hors débattement de porte, d'accéder à au moins un coté du lit, d'atteindre une fenêtre et de l'ouvrir. Les rangements et les poignées sont situés à une hauteur maximale 1,30 m). Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m est requis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

427 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eléments d'usage de la chambre (les penderies, les tringles, les patères, les interrupteurs, les dispositifs de commande de la climatisation et de chauffage) préhensibles. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Placés à une hauteur maximale inférieure à 1,30 m. L'ensemble des éléments doit être validé, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

428 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prises de courant et interrupteur général de l'éclairage situés à proximité du lit. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Placés à une hauteur comprise entre 0,40 m et 1,30 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Mobilier et équipement chambre ou logement adapté N°10

429 - CRITERE OBLIGATOIRE. Equipements de bureau et plans de travail adaptés. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Hauteur maximale 0,80 m ; vide d'au moins 0,70 m ; 0,30 m de profondeur et 0,60 m de largeur entre les pieds du bureau. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

430 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrastes visuels entre les différents équipements (placards, penderie, dispositifs de commandes, prises de courant, interrupteurs, ...). Chambre ou logement n°10

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

431 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les équipements (téléviseur, ...) ne doivent pas constituer un obstacle à hauteur de visage. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°10

432 - CRITERE OBLIGATOIRE. Largeur de lit adaptée. Chambre ou logement n°10

Oui Non

D'au moins 1,40 m. Tolérance pour 2 lits simples attachés entre eux. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



433 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de lit adaptée. Chambre ou logement n°10

Oui Non

H sommier et du matelas comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

434 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage sur les grands côtés du lit et un passage sur le petit côté. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Respecter un passage d'au moins 0,90 m sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou tolérance pour un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 0,90 m sur le petit côté. Pour les hébergements insolites, refuges de montagnes, centres de vacances ou auberges de jeunesse, lits simples acceptés sous réserve de disposer d'un passage d'au moins 0,90 m de large sur un coté du lit. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Télévision chambre ou logement adapté N°10

435 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ecrans placés de préférence à hauteur des yeux d'une personne assise. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

436 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Télécommande simple d'utilisation et de compréhension avec de grosses touches de couleurs contrastées. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Télécommande avec ergot ou repère tactile sur touche 5. Un mode d'emploi simplifié de la télévision et de la télécommande avec l'accès au sous-titrage est fourni. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Salle d'eau chambre ou logement adapté N°10

437 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du lavabos/lave-mains. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

438 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

439 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit être valide, sinon non conforme. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement adapté N°10

440 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siège de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

441 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

442 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

443 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE



444 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

445 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

446 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège. Chambre ou logement N°10

Oui Non

H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Lavabos chambre ou logement adapté N°10

447 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

448 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Largeur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

449 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Sanitaires chambre ou logement n°10

450 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

451 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Sanitaires chambre ou logement adapté N°10

452 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable du bon côté acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

453 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

454 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0,70 m et 1,05 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



455 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur environnement. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

456 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

457 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle. Chambre ou logement n°10

Oui Non

Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Coin cuisine chambre ou logement adapté N°10

458 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Eclairage renforcé, notamment sur la plaque de cuisson. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

459 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Emplacement de chaque bouton de plaque de cuisson aisément repérable via un point contrasté et en relief. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

460 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coin cuisine, possibilité de demi-tour. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Diamètre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors débattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté de l'évier, des plaques de cuisson, du four, du micro-onde etc. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

461 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Passage libre sous ou à proximité de l'évier et des plaques du plan de cuisson. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

0,60 m de large, 0,70 m de haut et 0,50 m de profondeur. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

462 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Appareils électroménagers équipés de repères tactiles. Chambre ou logement n°10

Oui Non Non concerné

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

RESTAURATION

RESTAURANT

463 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Personnel sensibilisé à l'utilité des échanges écrits et proposant une table ronde dans un endroit calme.

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : AUDITIF. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

464 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la langue des signes française.

Oui Non Non concerné

Non concerné si pas de personnel pratiquant la LSF. Handicap(s) : AUDITIF. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

465 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Description orale adaptée (élocution et débit) pour le choix des plats par le personnel.

Oui Non Non concerné

Lecture du menu, de la carte, des tarifs, description de la composition des plats. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



466 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Nécessité par le personnel d'indiquer la position du plat, du verre, de la bouteille et la description du contenu de l'assiette en les associant à la position des heures d'une montre et possibilité de placer une personne déficiente visuelle dos à la fenêtre. Proposition d'assistance pour le pré-découpage des plats.

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

467 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Indication sur le site internet de toute information utile aux besoins des personnes handicapées.

Oui Non Non concerné

Informations sur le stationnement le plus proche, dépose minute, menus. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

468 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Les menus doivent être rédigés en grands caractères.

Oui Non Non concerné

Caractères type baton, en corps minimum 16 - Menu sur ardoise : écriture lisible et agrandie. Handicap(s) : VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

469 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Menus avec des noms de plats en version simplifiée.

Oui Non Non concerné

Type Facile A Lire et à Comprendre, mais labellisation FALC non obligatoire. Handicap(s) : MENTAL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

470 - CRITERE OBLIGATOIRE. Le nombre d'emplacements accessibles est d'au moins 2 places pour 50 et d'un emplacement supplémentaire par tranche de 50.

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

471 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Tables accessibles en intérieur comme en extérieur.

Oui Non Non concerné

La hauteur libre sous les tables doit être au moins de 0,70 m, d'une profondeur minimum de 0,50 m et d'une largeur minimum de 0,80 m pour un confort d'usage des personnes en fauteuil. Hauteur supérieure du plateau : 0,80 m. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

472 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Gestion du bruit et de la luminosité.

Oui Non Non concerné

Possibilité de tables éloignées de la sonorisation dans la salle et possibilité de fermer des rideaux et les stores. Emplacement dos à la fenêtre proposé Handicap(s) : AUDITIF - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

CAFETERIAS ET SELF SERVICES

473 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Aide prévue.

Oui Non Non concerné

Aide sur 3 éléments : Porter les plateaux et accompagner les personnes handicapées à leur place. Aider à la composition du plateau. Utiliser les machines et automates. Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

474 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Menus simplifiés proposés avec photos ou illustrations.

Oui Non Non concerné

Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

475 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ustensiles (couverts, assiettes, verres) visibles et facilement atteignables ainsi que la majorité des produits proposés.

Oui Non Non concerné

Disposer d'un nombre suffisant d'équipements en libre service. Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

476 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Rails de selfs sans ruptures de niveau ou proposition pour compenser l'équipement.

Oui Non Non concerné

Possibilité de chariot individuel. Ne concerne pas l'aide humaine, déjà évaluée précédemment. Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

PREVENTION

Sécurité

477 - CRITERE OBLIGATOIRE. Affichage des consignes de sécurité en gros caractères, accompagnés de symboles.

Oui Non

Vérification de l'affichage des numéros d'urgence (112, 18, 15) et notamment le 114 pour le handicap auditif. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE



478 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Présence de dispositifs de protection autour des lieux dangereux (proximité de route, de points d'eau, ...).

Oui Non Non concerné

Barrières de plus de 1 m, haies denses de plus de 0,50 m ou clôture système permettant l'éveil de la vigilance des piétons. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

479 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Sécurisation des fenêtres à l'étage

Oui Non Non concerné

Obligation de garde-corps si fenêtres basses, ou neutralisation par un système de fermeture par clé ou oscillo-battant Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

480 - CRITERE OBLIGATOIRE. Présence d'une alarme incendie perceptible fixe (flash lumineux) ou mobile (réveil vibrant, bracelet, etc.) et logo handicap auditif dans les endroits où la personne se retrouve seule (sanitaires, salle d'eau, chambre, ...).

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF. CRITERE OBLIGATOIRE

PISCINES ERP

PISCINES ERP

481 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Matériels adaptés

Oui Non Non concerné

Zone d'abandon sécurisée. Fauteuil de piscine avec accoudoirs et facilement manoeuvrable. Sauf pour les hotels, campings, villages de vacances, gîtes de groupes qui peuvent autoriser les fauteuils à aller jusqu'au bassin. . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

482 - CRITERE OBLIGATOIRE. Quota de cabines accessibles ou espaces adaptés

Oui Non

1 cabine ou espace adapté si l'établissement n'en comporte pas plus de 20 - 2 cabines ou espaces adaptés si l'établissement n'en comporte plus de 50 - 1 cabine ou espace adapté supplémentaire par tranche ou portion de 50. . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

483 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Accès aux bassins - pédiluves

Oui Non Non concerné

Le pédiluve doit être équipé d'une double main courante au moins sur un côté, située à 0,70 m et 0,90 m du sol et facilement préhensible. Le pédiluve ne doit pas dépasser 8% sur une longueur maximale de 2m (ou 5% sur 2,20m). Une bande antidérapante de texture de texture différente de celle du cheminement est positionnée de chaque côté du pédiluve pour annoncer son début et sa fin. Si le pédiluve n'est pas accessible en fauteuil cocher Non concerné et un portique doit permettre au fauteuil de passer dans la zone de baignade. . Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

484 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Accès aux bassins - marches dans l'eau

Oui Non Non concerné

De même hauteur dont le giron est d'au moins 0,28 m. Bande d'éveil en relief, nez de marche contrasté. La première et la dernière contremarche sont de couleur contrastées. Pour les équipements existants, les nez de marche contrastés et la présence de la main courante peuvent compenser l'absence de couleur contrastée de la première et de la dernière contremarche. Main courante d'une hauteur comprise entre 0,80 m et 1,00 m préhensible et de couleur contrastée. Non Concerné si pas de marches . Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

485 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Matériel adapté pour handicap moteur

Oui Non Non concerné

Obligation de mise à disposition d'au moins un appareil de mise à l'eau ou tout autre système d'aide à la mise à l'eau et d'aide humaine pour une piscine municipale ou intercommunale. Exception possible pour les hotels, campings, villages de vacances, gîtes de groupes . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

486 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Accessibilité bassins

Oui Non

Chemin praticable sans devers. Fil d'Ariane. Mobilier aquatique contrasté par rapport à l'environnement et pour sécuriser le cheminement. Perimetre contrasté entre plage et bassin. Présence de bande d'aveil de vigilance et/ou anti-dérapantes. . Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

INFORMATIONS ACCESSIBILITE

Informations accessibilité

487 - CRITERE OBLIGATOIRE. L'établissement informe les clientèles sur son accessibilité effective en précisant notamment si son établissement a fait l'objet d'une dérogation concernant le handicap moteur (sur le site internet a minima)

Oui Non Non concerné

Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 9.



488 - CRITERE OBLIGATOIRE. Le professionnel a rempli son registre public d'accessibilité et le tient à disposition de sa clientèle

Oui Non Non concerné

Retrouvez le lien sur www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap. CRITERE OBLIGATOIRE. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.

489 - CRITERE OBLIGATOIRE. Le professionnel a renseigné sa fiche sur Acceslibre

Oui Non

<https://acceslibre.beta.gouv.fr/> CRITERE OBLIGATOIRE. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.

490 - CRITERE CONFORT D'USAGE. BONUS - Le site du prestataire est conforme aux principes du RGAA

Oui Non concerné

Critères et tests - Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (numerique.gouv.fr). CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.